

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Valérie Gilbert, greffière-trésorière adjointe

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Anselme sera, en 2025, en vigueur pour son troisième exercice financier; et

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale,

AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ces rôles, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 et 174.2 de la loi.

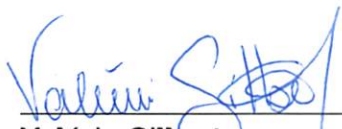
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou du suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Bellechasse
100, Mgr Bilodeau
Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Anselme ce 20^e jour de septembre 2024.


Valérie Gilbert
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 20^e jour du mois de septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de septembre 2024.


Valérie Gilbert
Greffière-trésorière adjointe